

12/06/2018

# PRIX HERVÉ GIGOT

pour

## L'ILLUSTRATION

du

## LIVRE JEUNESSE EN AFRIQUE

### Édition 2018

Règlement

Début des inscriptions : 12 juin 2018

Fin des inscriptions : 12 août 2018,

**le cachet de la poste faisant foi.**



## PREAMBULE

---

### *De quoi s'agit-il ?*

Dans le cadre du Jubilé des 20 ans des Éditions Ruisseaux d'Afrique, l'Association Semaine du Livre Béninois de Jeunesse (Asso-SELIBEJ) lance le PRIX Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique.

Artiste, peintre, plasticien, illustrateur de livres jeunesse, auteur, Hervé Gigot a contribué à l'essor du livre jeunesse au Bénin par sa créativité, son souci du travail bien fait, sa bonne humeur qui égayait nos ateliers d'écriture et d'illustration, et ses riches collaborations artistiques, notamment dans les milieux musicaux.

Lorsqu'Hervé GIGOT nous a quittés prématurément le 17 novembre 2010 dans sa 45<sup>e</sup> année, nous avons proclamé ceci : « Un artiste qui s'en va est une graine qui s'enfonce dans la terre. »

Ce prix entend :

- éveiller les créativité et les dynamismes en suscitant un dialogue culturel riche et varié autour du livre jeunesse ;
- reconnaître et valoriser la profession d'illustrateur de livre jeunesse ;
- distinguer les illustrateurs de livre jeunesse, professionnels ou amateurs, et leur permettre de présenter leurs travaux à un large public ;
- susciter et encourager des vocations et des dialogues grâce à l'expression illustrative ;
- promouvoir le livre jeunesse en synergie avec les institutions, organisations et partenaires soucieux de promouvoir la culture et l'éducation des enfants et des jeunes à travers le livre et la lecture de plaisir ;
- aboutir à la publication de 3 albums jeunesse par an (en moyenne), et enrichir le catalogue du livre de jeunesse en Afrique par les maisons d'édition jeunesse associées.

Le Prix est ouvert aux illustrateurs de toutes les zones linguistiques d'Afrique vivant en Afrique.

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LE THEME

---

### *Sur quel sujet travailler ?*

Le thème de cette année est : « Héritages : entre continuités et discontinuités »

## ARTICLE 2 : OBJET DE LA RECOMPENSE

---

### *Qu'est-ce qui est récompensé ?*

Le PRIX Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique est attribué aux illustrations d'un livre jeunesse qui ne sont pas encore publiées (projet en cours au sein d'une maison d'édition, ou projet n'ayant pas encore trouvé de maison d'édition).

## ARTICLE 3 : LA PARTICIPATION

---

### *Qui peut participer ?*

Peuvent faire acte de candidature les illustrateurs professionnels ou amateurs.

Les illustrations soumises à candidature ne doivent pas déjà avoir fait l'objet de prix ou de récompenses antérieurs par un autre jury, un autre concours. Chaque participant garantit l'originalité de l'album dont il est l'auteur et qu'il soumet à l'appréciation du jury. Le plagiat est un motif de disqualification immédiate.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

La participation au concours est entièrement gratuite. Aucun droit de participation n'est à verser dans le cadre de la participation au Prix Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique.

## ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

---

Le participant a toute liberté de création dans le respect du thème.

Pour concourir, le participant doit soumettre à l'attention du jury, par le biais de son éditeur ou directement, un dossier de candidature comprenant :

- un CD portant la version numérique de toutes les illustrations en bonne résolution de l'album en gestation ;
- la maquette de l'album : une (1) copie PDF haute résolution sur CD et un (1) exemplaire support papier ;
- au moins trois illustrations originales de l'album ;
- une note d'intention, explicitant la pertinence de sa contribution au regard du thème et de l'édition jeunesse en Afrique.

## ARTICLE 5 : DEPOT DES DOSSIERS

---

### *À qui adresser les dossiers de candidature ?*

Les documents de participation dûment accompagnés de la fiche d'inscription au concours doivent parvenir au siège de l'Association SELIBEJ par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Association SELIBEJ

04 BP 1154 COTONOU

République du Bénin.

Les candidats doivent s'acquitter eux-mêmes de l'ensemble des frais d'acheminement. Les originaux seront restitués aux participants par les meilleures voies possibles.

NB : Chaque participant ne peut soumettre au maximum qu'un seul album en gestation.

## ARTICLE 6 : LA SELECTION GRAINES D'HERVE

---

Le jury du concours est international et composé de sept (7) experts, professionnels et amis du livre jeunesse.

Il sélectionnera une première liste de 12 ouvrages nominés dénommés les « Graines d'Hervé ». Dans ses délibérations, le jury prend en compte en priorité :

- la cohérence avec le thème défini,
- la simplicité et la compréhension des images,
- la cohérence des images avec le texte,
- l'adaptation de l'illustration à la cible (jeune public et/ou adolescents),
- un regard personnel, singulier ; l'originalité,
- la qualité de la réalisation,
- Etc.

## ARTICLE 7 : LAUREATS DU PRIX

---

### 7.1 DESIGNATION

Le jury se réunit à nouveau et désigne les trois (3) lauréats du concours parmi les 12 travaux présélectionnés.

## **7.2 PRIX LAUREATS**

Le PRIX Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique est doté :

- d'un premier prix d'un million de francs CFA ( 1 000 000 F CFA) ;
- d'un second prix de cinq cent mille francs CFA (500 000 F CFA) ;
- d'un troisième prix de trois cent mille (300 000 F CFA).

Les trois illustrateurs des trois albums jeunesse ainsi distingués, verront leurs ouvrages proposés à coédition aux éditeurs africains, de tous les réseaux linguistiques ; ce qui suppose la signature de contrats donnant accès à des droits pour l'auteur et l'illustrateur de l'album.

## **7.3 REMISE DU PRIX**

Les lauréats du PRIX Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique seront primés à la cérémonie d'ouverture du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Cotonou en octobre 2018.

## **7.4 EXPOSITION DE LA SELECTION GRAINES D'HERVE**

Les illustrations originales de la sélection Graines d'Hervé feront l'objet d'une exposition pendant le Salon du Livre et de la Presse jeunesse de Cotonou. Un cartel avec le nom de l'illustrateur et le titre sera également réalisé. Les réalisations sont intégrées au site web de l'association et de ses partenaires. L'exposition des illustrations se poursuivra à l'issue du festival dans les lieux culturels partenaires de janvier à juin 2019.

## **ARTICLE 8 : DECISIONS DU JURY**

---

Les décisions du jury sont sans appel.

Il n'y a pas de classement ex-æquo pour la désignation des lauréats au Prix.

Le secrétariat est garant de l'anonymat tout au long du concours.

## **ARTICLE 9 : ANNULATION**

---

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

## **ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

---

La participation au Prix Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Fait à Cotonou, le 12 juin 2018.

Pour l'Association Semaine du Livre Béninois de Jeunesse (Asso-SELIBEJ )

La Présidente,

Béatrice LALINON GBADO